



Les sections européennes, qu'est-ce que c'est ?

La section européenne anglaise ou la section européenne espagnol est un dispositif qui permet une ouverture européenne et internationale ainsi qu'un renforcement linguistique et l'enseignement d'une discipline non-linguistique (ou "DNL") dans une autre langue : Physique-Chimie assurée par Monsieur Garric et Histoire-Géographie assuré par Madame Bonin.

Les élèves font donc le choix **d'inscrire à l'emploi du temps hebdomadaire une heure de DNL supplémentaire** avec un professeur habilité à enseigner cette discipline en langue étrangère. **Ils ont également une heure supplémentaire d'anglais avec un professeur d'anglais.** Au total, si je suis en section européenne anglais ou espagnol, **j'ai deux heures supplémentaires** à mon emploi du temps. Généralement, les élèves gardent la même matière en DNL entre la seconde et le cycle terminal.

Quels sont les avantages à être dans la section Euro ?

- La section européenne permet de **pratiquer une langue sous un nouvel angle**
- Dans les disciplines non-linguistiques, cela permet d'aborder des thématiques avec une approche et des centres d'intérêts propres au monde anglophone ; tout comme l'acquisition d'un vocabulaire spécifique aux disciplines non-linguistiques enseignées.
- De plus, la section permet **une ouverture européenne et internationale** : dans la mesure du possible **les élèves partent** au moins une fois **à l'étranger** sur leurs trois années et des activités culturelles sont organisées durant le cursus.
- À l'issue de la classe de Terminale, si les élèves remplissent les conditions demandées, ils obtiendront la **mention « section européenne » inscrite sur leur diplôme du baccalauréat.**
- Attention il est important de souligner que même si la maîtrise de la langue est essentielle, **le candidat et l'élève sont évalués sur la maîtrise d'un contenu en anglais ; la seule maîtrise de la langue ne suffit pas.** Le programme en Histoire-Géographie suit celui du tronc commun en l'adaptant au monde anglophone.

Quelles conditions pour obtenir la mention section européenne au baccalauréat ?

- Seront prises en compte la note de LVE $\geq 12/20$ et la note obtenue à l'épreuve spécifique de contrôle continu $\geq 10/20$.
- Note épreuve orale spécifique compte pour **80 %**
- Note spécifique de contrôle continu **20 %** (conjointe professeur de LV + professeur de DNL sauf impossibilité)
- La note de « contrôle continu » comptant pour 20% de la note finale est déterminée conjointement par les professeurs de DNL et de LV et en fonction des résultats obtenus par l'élève.

L'épreuve oral en langue en terminale

- 20 minutes de préparation
- 20 minutes de passation (10 min prise de parole en continu+ 10 min prise de parole en interaction)

- Support : sujet inconnu des candidats, issu d'une banque de sujets interacadémiques, s'appuyant sur le programme adapté de Terminale d'histoire et de géographie (programme interacadémique de l'académie de Créteil-Versailles)
- **Elle s'appuie sur une grille d'évaluation conjointe construite par les académies de Créteil et de Versailles et intègre les contenus disciplinaires attendus et la grille du CECRL** (Le cadre européen de référence pour les langues est un classement qui permet d'évaluer son niveau de maîtrise d'une langue étrangère)

Comment se fait la prise en compte des notes dans le livret scolaire du candidat ?

- Les moyennes trimestrielles ou semestrielles de DNL de première et de terminale
- La note spécifique de contrôle continu de la section en classes de Première et Terminale (moyenne intégrée DNL/langue)
- La note obtenue par l'élève à l'interrogation orale de l'évaluation spécifique de contrôle continu
- **La note de DNL ne compte pas pour l'obtention du baccalauréat mais juste pour l'attribution ou non de la mention section européenne.** La note est intégrée à la moyenne de LV dans Pronote, elle apparait dans le bulletin et remonte ensuite (au sein de la moyenne de la langue cible) dans le calcul des notes de baccalauréat

La section européenne s'adresse à tout élève :

- **Motivé,**
- Intéressé par la langue vivante concernée,
- Soucieux d'améliorer sa communication,
- Mais aussi **curieux** de découvrir la culture qui y est liée.
- La section européenne **n'est pas un renforcement** en anglais, pour les élèves qui souhaiteraient travailler sur leurs difficultés ; il est donc important d'être curieux et motivée
- L'établissement a fait le choix la possibilité aux élèves d'arrêter la section en fin de première si l'élève le souhaite mais il ne pourra pas bénéficier de la mention section européenne dans son livret.

L'équipe de section européenne anglais.